

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, MONTALESCOT Eveline pouvoir à GRELET Annie, GAUDIN Christine pouvoir à CARTON Jean-Pierre, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, LATOUCHE Céline pouvoir à BOTON Monique, Le MENI Nadège pouvoir à WATTEBLED Stéphane.

Secrétaire de séance : CALVO Dominique

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

1. Monsieur le Maire rappelle que le marché « travaux de voirie 2023-2026 » a été signé avec l'entreprise GUINTOLI.

La réglementation prévoit le versement d'une avance représentant 5 % du montant minimum annuel TTC. Le titulaire du marché a demandé le versement de cette avance.

La somme de 6 000 € lui sera versée (5 % de 120 000 €). Le montant inscrit au budget primitif 2023 est insuffisant (5000€),

2. Lors du vote du budget primitif 2023, il a été décidé de passer tous les points d'éclairages publics en LED.

Ces travaux étant subventionnés, il est décidé de procéder à un paiement immédiat plutôt qu'un paiement échelonné sur 5 ans. Il convient d'ajuster les crédits prévus au BP 2023.

3. Crédits insuffisants pour le versement de la compensation d'investissement à la CDA (10 €)
4. Achat d'un destructeur de carte d'identité et de passeport (1500 €)
5. Suite du projet de défense incendie (40 100 €)

Désignation	Dépenses	Recettes	Page du budget
FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011 – Article 65888 – fonction 020 – divers	- 58 610		44
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	+ 58 610		47
Total Fonctionnement	0	0	
INVESTISSEMENT			
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 58 610	39
Chapitre 23 – Article 238 – fonction 845 – - Avance marché voirie	+ 1 000		25
Chapitre 21 – Article 21534 – fonction 514 – - Travaux d'éclairage public	+ 16 000		25
Chapitre 20 – Article 2046 – fonction 020 – - Compensation investissement CDA	+ 10		25
Chapitre 21 – Article 21848 – fonction 020 – - Achat destructeur de documents	+ 1 500		25
Chapitre 21 – Article 21318 – fonction 12 – Opération 268 – Défense incendie	+ 40 100		36
Total Investissement	+ 58 610	+ 58 610	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les virements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Dominique Calvo

